



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 117800

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé de la coopération, sur la pérennisation de la solidarité française à l'égard de l'île d'Haïti. En effet, cette île francophone à laquelle la France est particulièrement liée par une très longue histoire commune est un véritable pôle de développement du français dans cette partie du monde. C'est pourquoi une aide culturelle, au-delà du soutien humanitaire, est absolument indispensable car elle rayonnerait aussi sur toutes les caraïbes anglophones et les États-unis où les Haïtiens sont très nombreux sur toute la côte est, de la Floride à la frontière canadienne. Ils y sont très nombreux, très organisés et très influents dans des communautés très enracinées, notamment au niveau de l'activité économique et religieuse aux États-unis. Dès lors, il pourrait s'avérer valorisant de mener une action spécifique de nos structures de développement et des instances de la francophonie vers cette communauté haïtienne qui est un objectif intéressant, quand l'urgence humanitaire aura été atteinte, dans les mois à venir. Une mission pourrait être donnée à un élu, ou à un spécialiste pour apporter des réponses très précises pour une mise en application dans les années à venir. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte répondre à cette proposition.

## Texte de la réponse

En Haïti, l'Ambassade de France comprend un Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) chargé de la conception, de la mise en oeuvre et de l'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. Il est dirigé par un Conseiller de coopération et d'action culturelle, Directeur de l'Institut français, secondé par un Attaché culturel, directeur-adjoint de l'Institut français, chargé de la coopération culturelle, artistique et éducative, et par un Attaché de coopération, en charge des secteurs santé, gouvernance et développement rural. En outre, la présence d'Assistants techniques (AT) au sein des institutions haïtiennes partenaires dans la plupart de ces secteurs, renforce les capacités de mise en oeuvre de la politique de coopération. Élément central du dispositif culturel en Haïti, l'Institut français (créé en 1945) constitue une référence dans la vie culturelle des haïtiens et un lieu symbolique de la permanence de la France à leurs côtés. Sa mission est de diffuser la culture française sous toutes ses formes et de promouvoir la culture haïtienne. L'Institut français d'Haïti (IFH) participe aux grands événements culturels organisés tout au long de l'année (Festival de théâtre des Quatre Chemins, Quinzaine de la Francophonie, Livres en Folie, Fête de la musique, etc). Ces manifestations toujours réalisées avec des partenariats locaux et en coopération avec des institutions publiques, haïtiennes et internationales, nourrissent des échanges croisés avec la Caraïbe, les Amériques, l'Europe et l'Afrique. En synergie avec le réseau des 6 Alliances françaises en Haïti, l'Institut a, pour chacune de ses initiatives, une capacité de résonance sur l'ensemble du territoire haïtien. Avec sa revue « Conjonction » (223 numéros à ce jour), l'IFH possède aussi l'une des publications les plus reconnues parmi la communauté scientifique et littéraire francophone de la Grande Caraïbe. En s'engageant dans le développement de projets, associant culture et communauté, l'Institut français contribue à accompagner les évolutions de la société haïtienne et caribéenne. Durement touché par le séisme du 12 janvier 2010, l'IFH vit une nouvelle phase de son histoire. Doté d'un nouveau local, inauguré par le Ministre en septembre 2010, il a repris dès cette date sa

programmation, relancée par une équipe entièrement nouvelle. Tout en développant une activité enseignante diversifiée, il met en place une action culturelle in-situ et hors les murs, diversifie ses modes d'intervention, recherche de nouveaux partenariats et de nouveaux publics dans l'attente d'un projet architectural définitif qui incarne véritablement l'ambition culturelle de la France pour Haïti. Haïti est connu pour ses peintres, et en particulier pour l'École de « Saint Soleil », dont André Malraux a été l'un des ambassadeurs les plus enthousiastes, pour ses écrivains, ses poètes, ses musiciens, dont la vitalité et le foisonnement étonnent le visiteur. Plus récemment, les « sculpteurs de récupération » de la Grande Rue (quartier qui a été particulièrement touché par le séisme) ont à leur tout eu droit à une reconnaissance internationale, la force et la puissance de leur art suscitant l'admiration. Depuis 65 ans, l'Institut français occupe une place essentielle dans la formation des artistes et des intellectuels d'Haïti et constitue une référence d'excellence. Seul centre culturel à Port-au-Prince, lieu de rencontre et d'effervescence intellectuelle, l'Institut français est une maison de la culture que se sont appropriés les haïtiens, peuple très fier de sa culture et de ses artistes. Et même si la survie, le logement, l'eau potable et la nourriture restent les priorités, la soif de connaissance, l'amour des mots, l'envie de culture restent très forts et des demandes de coopération culturelle continuent à être formulées. Les visites successives du Président de la République, du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre de la Culture en Haïti, en 2010, ont permis la mise en place de nouvelles et multiples actions de coopération dans le domaine de la culture. Parmi celles-ci, nous citerons la restauration du Ciné-Théâtre Triomphe, des soutiens financiers à différents artistes, l'octroi de douze bourses de résidences « Visas pour la création », la restauration du tableau « Le serment des ancêtres », le développement de la synergie IFH-Alliances françaises, le renforcement des aides aux nombreux festivals (théâtre, jazz, femmes artistes, livre), la création, avec le soutien de l'Institut français, d'une association de professionnels de la musique, etc. Le Président Préval a déclaré que la culture, qui joue un rôle essentiel dans l'imaginaire collectif des haïtiens, est « l'un des atouts majeurs dans la refondation d'Haïti ». Dans cet esprit, la politique de coopération culturelle voulue par le Ministère des Affaires étrangères et européennes se veut un signe fort de la volonté de la France de demeurer active sur le terrain culturel et linguistique, dans un pays qui connaît une sorte de renaissance. Le terrible séisme qui a touché Haïti a aussi mis en évidence les carences profondes qui affectent l'ensemble de la société haïtienne et plus particulièrement son système socio-éducatif ; malgré de multiples réformes de l'éducation (la dernière datant de 1987), le pays connaît toujours une offre scolaire insuffisante par rapport aux besoins. Près d'un demi-million d'enfants de 6 à 12 ans est en dehors du système scolaire qui relève majoritairement du secteur privé (80 %). Haïti est le pays des Caraïbes où le taux d'analphabétisation, proche de 57%, est le plus élevé. A l'offre scolaire insuffisante s'ajoute une faible qualité de l'éducation (taux de réussite scolaire très bas, taux de déperdition scolaire très élevé). Le Ministère des Affaires étrangères et européennes, qui soutenait essentiellement la formation en français des enseignants avant le séisme, s'est engagé, en 2011, aux côtés du Centre national d'études spatiales (CNES) et de l'Académie des Sciences dans un programme ambitieux et pérenne de formation des maîtres en Haïti. Ce programme est mis en oeuvre, sur place, par le ministère haïtien de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Il est suivi par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et par l'Expert technique international placé par le MAEE auprès des autorités éducatives haïtiennes. Son objectif est de mettre en place 10 centres de formation à distance des maîtres, à l'horizon 2012-2013, et d'apporter un soutien à la formation des conseillers pédagogiques mais aussi des enseignants de l'école fondamentale, dans les domaines suivants : lecture et écriture, mathématiques, sciences expérimentales, technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE), santé et inclusion scolaire des enfants en difficulté majeure. Par ailleurs, dans le cadre du développement du projet « le français langue d'héritage », aux États-Unis, le MAEE met en oeuvre des programmes de français langue maternelle dans les écoles publiques à New-York, à Miami et prochainement à Chicago et à Boston. Ces programmes, qui s'adressent à des élèves issus de pays francophones, ont un public majoritairement composé de jeunes haïtiens (en particulier en Floride du Sud) et sont soutenus par les élites haïtiennes sur place. L'objectif est de permettre à ces élèves de s'intégrer dans le système éducatif américain tout en préservant leur identité culturelle et linguistique et en valorisant leurs acquis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite  
**Numéro de la question** : 117800  
**Rubrique** : Politique extérieure  
**Ministère interrogé** : Coopération  
**Ministère attributaire** : Coopération

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 septembre 2011, page 9682

**Réponse publiée le** : 15 mai 2012, page 3812